

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Sion-les-Mines, dûment convoqué le 30 mars 2026, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DEBRAY, Maire.

Présents :

M. DEBRAY, M. HOUSSAIS, Mme CHEVALIER, Mme MARTELIER, M. BOURGINE, Mme PAPION, Mme PINARD, M. NIZAN, Mme AMAUCE, M. PERRINEL, M. PENNEGAT, Mme CLOUET, M. FOURNY, M. BIORET, Mme NEVEU, M. LEPAROUX, Mme MABIT.

Absents excusés ; M Michel FAROUD donne pouvoir à M Michel NIZAN, Mme Christine METTIER donne pouvoir à Mme Martine CHEVALIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

M Stéphane HOUSSAIS est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026, le Compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2026-010 CFU 2025 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

M le Maire EXPOSE mais ne prendra pas part au vote,

Il est présenté au Conseil municipal, pour le budget principal de la commune de Sion les mines, le compte financier unique 2025.

Les résultats du budget principal de la commune de Sion les Mines pour l'exercice 2025 s'établissent dans le tableau comme suit :

COMMUNE (M57) - COMMUNE SION LES MINES - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		81

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prevision budgetaire totale	A	929 965,00	1 400 450,00	2 330 415,00
	Recettes réalisées (1)	B	713 814,37	1 366 735,37	2 080 549,74
	Restes à réaliser	C	224 000,00	0,00	224 000,00
Dépenses	Autorisation budgetaire totale	D	1 830 380,00	1 565 000,30	3 395 380,30
	Dépenses réalisées (1)	E	969 316,16	1 212 536,46	2 181 852,62
	Restes à réaliser	F	774 554,95	0,00	774 554,95
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-255 501,79	154 198,91	-101 302,88
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	937 146,11	164 550,30	1 101 696,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	681 644,32	318 749,21	1 000 393,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-550 554,95	0,00	-550 554,95
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	131 089,37	318 749,21	449 838,58

FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement 2025	154 198.91 €
Résultat antérieur reporté	164 550.30 €
Résultat de clôture	318 749.21 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2025 est donc de **318 749.21 euros**.

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement 2025	-255 501.79 €
Résultat antérieur reporté	937 146.11 €
Résultat de clôture	681 644.32 €

Le résultat cumulé d'investissement 2025 est donc de **681 644.32 euros**.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant la concordance des écritures du maire et celle du comptable

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris durant la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Monsieur le Maire, ayant quitté la séance durant la délibération, et ayant confié la présidence au 1^{er} adjoint,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré sous la présidence du 1^{er} adjoint, décide, à l'unanimité,

- D'approuver le CFU 2025 du budget principal tel que présenté ci-dessus
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne résolution de cette délibération,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY

2026-011 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Maire expose,

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le CFU qui fait apparaître les équilibres vus précédemment.

Le résultat de clôture cumulé de fonctionnement 2025 est donc de **318 749.21 euros**.

Le résultat de clôture cumulé d'investissement 2025 est donc de **681 644.32 euros**.

Restes à réaliser en dépenses : **774 554.95 €**

Restes à réaliser en recettes : **224 000 €**

Les résultats 2025 seront affectés sur l'exercice 2026 comme suit :

- Affectation en réserve (c/1068) : **119 016.24 €**
- Résultat reporté en fonctionnement (c/002) : **199 732.97 €**
- Résultat d'investissement reporté (c/001) : **681 644.32 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des présents,

D'approuver l'affectation des résultats présentée ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY

2026-012 – BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

Le Maire expose,

Le conseil municipal est invité à voter, chapitre par chapitre les crédits du budget primitif de la commune de Sion les Mines pour l'exercice 2026, intégrant les RAR 2025, le document se présentant ainsi qu'il suit :

1. La section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026 en €
Chapitre 011 charges à caractère général	588 800.00
Chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés	651 000.00
Chapitre 014 atténuations de produits	500.00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	298 023.00
Chapitre 66 Charges financières	9 193.55
Chapitre 67 Charge exceptionnelles	100.00
Chapitre 042 opération d'ordre de transferts entre sections (dotations)	27 047.89
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (réelle et ordre)	1 574 764.44

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026 en €
Chapitre 002 résultat reporté de fonctionnement	199 732.97
Chapitre 013 Atténuation de charges	15 100.00
Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 700.00
Chapitre 73 Impôts et taxes	141 549.47
Chapitre 731 Fiscalité directe	548 234.00
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	504 348.00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	91 000.00
Chapitre 76 Produits financiers	100.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 574 764.44

2. La section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR 2025	PROP 2026	BP 2026 en €
Chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées			57 911.20
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	63 663.94	30 100	93 763.94
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées			10 000.00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles			229 600.00
Chapitre 23 Immobilisation en cours	710 991.01	40 000	750 991.01
Chapitre 041 opération de patrimoine			26 383.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			1 168 649.15

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR 2025	PROP 2026	BP 2025 en €
Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			681 644.32
Chapitre 10 Dotation			150 639.59
Chapitre 13 Subvention d'investissement	224 000	79 986.4	303 986.40
Chapitre 040 opération d'ordre de transferts entre sections			5 995.84
Chapitre 041 opération de patrimoine			26 383.00
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT			1 168 649.15

Le Conseil municipal après en avoir, délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- D'adopter le budget primitif du budget principal de la commune de Sion les mines pour l'exercice 2026 comme présentés ci-dessus
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

2026-013 – CFU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025

M le Maire **EXPOSE** mais ne prendra pas part au vote,

Il est présenté ci-après le CFU du budget annexe assainissement pour l'exercice 2025,

En euros

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	42 000,00	105 500,00	147 500,00
	Recettes réalisées (1)	B	39 668,27	83 709,69	123 377,96
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	151 879,64	182 814,05	334 693,69
	Dépenses réalisées (1)	E	38 741,74	54 943,52	93 685,26
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	926,53	28 766,17	29 692,70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	109 879,64	77 314,05	187 193,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	110 806,17	106 080,22	216 886,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	110 806,17	106 080,22	216 886,39

Le Conseil municipal après en avoir délibéré sous la présidence du 1^{er} adjoint, décide, à l'unanimité,

- D'approuver le CFU 2025 du budget annexe d'assainissement présenté ci-dessus,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne résolution de cette délibération,

2026-014 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SUR LE BP ASSAINISSEMENT 2026

Le Maire expose,

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le CFU qui fait apparaitre les équilibres vus précédemment.

Le résultat de clôture cumulé de fonctionnement 2025 est donc de **106 080.22 euros**.

Le résultat de clôture cumulé d'investissement 2025 est donc de **110 806.17 euros**.

Les résultats 2025 seront affectés sur l'exercice 2026 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (c/002) : **106 080.22 €**
- Résultat d'investissement reporté (c/001) : **110 806.17 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des présents,

D'approuver l'affectation des résultats présentée ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY

2026-015 – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2026

Le Maire expose,

Il est présenté ci-après les sections de fonctionnement et d'investissement du budget prévisionnel 2026 pour le budget annexe assainissement.

1. Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Chapitre 011 charges à caractère général	89 580.22
Chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés	25 000.00
Chapitre 66 Charges financières	5 000.00
Chapitre 042 opération d'ordre de transferts entre sections (dotations)	45 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	164 580.22

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Chapitre 002 résultat reporté de fonctionnement	106 080.22
Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	51 000.00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	2 500.00
Chapitre 042 opération d'ordre de transferts entre sections	5 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1+2	164 580.22

2. Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées	30 000.00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	39 000.00
Chapitre 23 Immobilisation en cours	80 806.17
Chapitre 040 opération d'ordre de transferts entre sections	1 000.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	151 879.64

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	110806.17
Chapitre 040 opération d'ordre de transferts entre sections	40 000.00
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT	151 879.64

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des présents,

D'adopter le budget primitif du budget annexe d'assainissement de la commune de Sion les mines pour l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus

D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY

2026-016 – CFU 2025 – CCAS

M le Maire **EXPOSE** mais ne prendra pas part au vote,

Il est présenté ci-après les sections de fonctionnement et d'investissement du budget prévisionnel 2026 pour le budget annexe CCAS.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	3 500,00	3 500,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	9 235,81	9 235,81
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	3 596,89	3 596,89
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-3 596,89	-3 596,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	5 735,81	5 735,81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	2 138,92	2 138,92
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	2 138,92	2 138,92

Le Conseil municipal après en avoir délibéré sous la présidence du 1^{er} adjoint, décide, à l'unanimité,

- D'approuver le CFU 2025 du budget annexe CCAS présenté ci-dessus,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne résolution de cette délibération,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DEBRAY

2026-017 – CFU 2026 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SUR LE BP CCAS 2026

Le Maire expose,

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le CFU qui fait apparaitre les équilibres vus précédemment.

Le résultat de clôture cumulé de fonctionnement 2025 est donc de **2 138,92 euros**.

Le résultat de clôture cumulé d'investissement 2025 est donc de **0 euros**.

Les résultats 2025 seront affectés sur l'exercice 2026 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (c/002) : **2 138,92 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

D'approuver l'affectation des résultats présentée ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DEBRAY

2026-018 – BUDGET PRIMITIF CCAS 2026

Le Maire expose,

Il est présenté ci-après les sections de fonctionnement et d'investissement du budget prévisionnel 2026 pour le budget annexe CCAS.

1. Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Chapitre 011 charges à caractère général	4 000.00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	400.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 400.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Chapitre 002 résultat reporté de fonctionnement	2 138.92
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	2 261.08
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1+2	4 400.00

Section d'investissement à zéro.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

D'adopter le budget primitif du budget annexe CCAS de la commune de Sion les mines pour l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus.

D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY

2026-019 – AIDE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION ET A LA CONSOLIDATION DE L'ACTIVITE

Le Maire expose,

Compte tenu des conditions de démarrage dans lesquelles la société SARL ELINO a ouvert, frais d'installation et de remise en fonctionnement du matériel conséquents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'accorder une aide exceptionnelle de 4 000€ pour le renouvellement du matériel, qui sera déductible sur les loyers.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY

2026-020 – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

M le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment les articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-21 ;

Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS est présidé de plein droit par le Maire ;

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer, par délibération, le nombre de membres du Conseil d'Administration, ce nombre devant être pair et compris entre 8 et 16 (en plus du Maire) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de fixer à **8** le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, outre le Maire. Ce conseil sera donc composé de :

- **4** membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;
- **4** membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social menées dans la commune.

Élection des membres issus du Conseil Municipal :

Vu les listes de candidats présentées (si scrutin de liste) ou les candidatures individuelles ;

Vu les résultats du vote (scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel) ;

Le Conseil Municipal proclame élus membres du Conseil d'Administration du CCAS :

1. **Mme Martine CHEVALIER**
2. **M Hervé PENNEGAT**
3. **Mme Céline MABIT**
4. **M Michel NIZAN**

Constat des nominations

Le Conseil Municipal prend acte que le Maire procédera, par arrêté, à la nomination des membres qualifiés (représentants des associations de retraités, de personnes handicapées, de l'UDAF et d'associations d'insertion).

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY

2026-021 –CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

M le Maire expose,

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Vu le renouvellement du conseil municipal à la date du 20 mars 2026,

Vu la proposition de M Le Maire de créer les commissions municipales, dont le nombre de membres est fixé conformément au tableau ci-dessous :

REPERTOIRE COMMISSIONS MUNICIPALES 2026-2032(3)

COMMISSIONS		AMENAGEMENT	ENFANCE	FINANCES-COM	RH	CCAS	PROJETS	CAO	ELECTIONS
ELUS									
AMAUCE	ELODIE		X		X		X		
BIORET	BRICE	X		X			X		
BOURGINE	THIERRY	X		X			X	X	
CHEVALIER	MARTINE		X	X	X	X	X		
CLOUET	CLARISSE			X			X		
DEBRAY	BRUNO	X	X	X	X	X	X	X	
FAROUD	MICHEL	X			X		X		
FOURNY	ALEXANDRE	X		X			X		X
HOUSSAIS	STEPHANE	X		X			X	X	
LEPAROUX	MIKAEL	X	X		X		X		
MABIT	CELINE		X			X	X		
MARTELIER	ALISON		X	X			X		
METTIER	CHRISTINE		X		X	X	X		
NEVEU	MARIE LAURE	X				X	X		X
NIZAN	MICHEL	X	X			X	X		
PAPION	SOPHIE		X				X		
PENNEGAT	HERVE	X		X	X		X	X	X
PERRINEL	XAVIER	X		X			X		
PINARD	LUDIVINE		X	X			X		

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de créer les commissions municipales thématiques telles que listées dans le tableau ci-dessus ;

DÉCIDE que ces commissions seront composées du Maire, membre de droit, et des conseillers municipaux désignés ci-après ;

PROCÈDE à la désignation des membres tels que décrit dans le tableau ci-dessus ;

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY

2026-022 – ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SION-LES-MINES AU SEIN DES INSTANCES D'ATLANTIC'EAU

M le Maire expose,

Suite aux élections municipales, la Commune de SION-LES-MINES, membre du syndicat mixte Atlantic'eau pour les compétences distribution, transport et production d'eau potable, doit désigner ses représentants au sein des instances d'Atlantic'eau.

Conformément aux statuts d'Atlantic'eau modifiés par arrêté préfectoral du 26 décembre 2023, chaque commune membre d'Atlantic'eau dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein d'un collège électoral et d'une commission territoriale.

Le nombre d'habitants dans la commune au 1er janvier 2026 (INSEE 2023) étant de 1 658, le Conseil municipal doit élire :

- au Collège électoral Châteaubriant-Derval : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,
- à la Commission territoriale du Pays de la Mée : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Le collège électoral désigne les représentants du territoire Châteaubriant-Derval au Comité syndical d'Atlantic'eau. Il regroupe l'ensemble des communes situées sur le périmètre géographique de la communauté de communes Châteaubriant-Derval. Il est précisé que les délégués titulaires et suppléants désignés par le collège électoral pour siéger au sein du Comité syndical d'Atlantic'eau seront membres de droit de la commission territoriale.

Suite à ces informations et avec l'accord unanime du Conseil municipal, il doit être procédé à l'élection de ces délégués, par un vote à main levée, conformément aux dispositions L. 2121-21, L. 5711-1, L. 5211-7 et L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, après vote à main levée, sont respectivement élus :

Collège électoral Châteaubriant-Derval :

Délégué titulaire : Stéphane HOUSSAIS

Délégué suppléant : Thierry BOURGINE

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

Commission territoriale du Pays de la Mée :

Délégué titulaire : Stéphane HOUSSAIS

Délégué suppléant : Thierry BOURGINE

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY

2026-023 DESIGNATION DE L'ELU REFERENT AUPRES DU SYNDICAT CHERE DON ISAC

M le Maire expose,

La création du Syndicat Chère Don Isac, issue de la fusion de trois anciens syndicats, a conduit à faire évoluer dès 2020 la gouvernance territoriale en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Dans le cadre de la politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que de la fin de mise en œuvre du Contrat Territorial Eau et du futur Accord de Territoire (2027-2032) du syndicat, il a été proposé aux 62 communes du territoire adhérent de désigner un élu référent chargé d'être l'interlocuteur privilégié entre la commune, les habitants et le syndicat. Cet élu référent désigné comme Élu Référent Communal (ERC) a pour rôles :

- d'assurer le lien entre la commune, le Syndicat Chère Don Isac et les acteurs locaux ;
- de relayer les informations relatives aux enjeux de la ressource en eau, des milieux aquatiques, du bocage et de l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'aux actions conduites sur le territoire communal ;
- de faciliter le dialogue et la coordination entre la commune et le Syndicat ;
- d'accompagner, en lien avec les services du Syndicat, les projets menés sur le territoire communal ;
- de faire remonter toute question, actualité ou alerte relative à la qualité de l'eau ou aux actions locales.

Considérant l'intérêt de renforcer le lien entre la commune et le Syndicat Chère Don Isac, de s'inscrire dans une dynamique partenariale en matière d'eau et de milieux aquatiques et de disposer d'un interlocuteur identifié pour la réussite des actions territoriales sur ces enjeux, il convient que le Conseil municipal désigne un Élu Référent Communal pour la durée du mandat municipal.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

DESIGNE M Stéphane HOUSSAIS, premier adjoint municipal, en qualité d'élu référent communal pour la commune de Sion les Mines auprès du Syndicat Chère Don Isac.

ETABLIT QUE L'élu référent aura pour mission principale d'assurer le lien et la coordination entre la commune, les habitants et usagers et le Syndicat Chère Don Isac, conformément à la définition et aux objectifs définis ci-avant. Il participera aux échanges et aux actions organisés dans le cadre des missions du Syndicat.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY



026-024 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DES INSTANCES EXTERIEURES

M le Maire expose,

Dans le cadre des différents partenariats avec des acteurs communaux et extérieurs, la Commune doit désigner ses représentants pour siéger au sein de ses instances et assurer le lien entre la collectivité et ses partenaires.

ORGANISMES	ELUS REFERENTS	
Sion Initiatives	FOURNY	BOURGINE
	PAPION	CHEVALIER
OPASS	DEBRAY	CHEVALIER
ACPM	DEBRAY	CHEVALIER
Référent salles communales	HOUSSAIS	BOURGINE

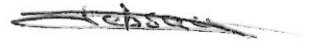
Correspondant défense	FAROUD	HOUSSAIS
Délégué au conseil d'école	METTIER	LEPAROUX
Cimetière	BOURGINE	PAPION
GEMAPI	HOUSSAIS	

Les élus ont déclaré accepter leur fonction.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY



L'ordre du jour et les informations étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20h45

Le secrétaire

Stéphane HOUSSAIS



le Maire

DEBRAY Bruno

